



**HAL**  
open science

# Repenser un aménagement écologisé. Sortir de la pensée de l'équipement

Daniel Florentin

► **To cite this version:**

Daniel Florentin. Repenser un aménagement écologisé. Sortir de la pensée de l'équipement. Transitions. Les nouvelles Annales des Ponts et Chaussées, 2024, 4, pp.83-86. hal-04794188

**HAL Id: hal-04794188**

**<https://hal.science/hal-04794188v1>**

Submitted on 20 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

# Repenser un aménagement écologisé. Sortir de la pensée de l'équipement



Daniel Florentin

École nationale des ponts et chaussées, LATTS

Peut-on imaginer une pratique de l'aménagement qui soit cadrée prioritairement et premièrement par des considérations matérielles et écologiques ? Le modèle de fonctionnement historique des projets d'aménagement ne semble pas pleinement adapté à cette perspective (Florentin *et al.*, 2024). Dans ses modalités actuelles, l'équilibre financier d'une opération pour un aménageur est fortement lié à des formes d'artificialisation et de consommation matérielle, puisqu'il repose en large part, mais pas uniquement, sur la vente de droits à construire (les charges foncières). La mise en place d'espaces dits naturels (comme des espaces verts) ou des pratiques de désimpermeabilisation représente des coûts, généralement financés par la vente de droits à construire sur une autre partie du projet. La faisabilité d'un projet d'aménagement est donc ainsi largement conditionnée par la valeur (monétaire) donnée à une logique d'équipement, voire d'artificialisation, plutôt que par sa capacité à intégrer ou à répondre, même localement, aux grands bouleversements environnementaux. Si l'aménagement, et les aménageurs en particulier, est mis au pied du mur écologique, c'est notamment en raison de cette difficulté à être avant tout un ménagement des ressources et de l'existant (Gauzin-Müller *et al.*, 2018).

Cette idée d'une mise en ordre urbain par l'équipement fait écho à des travaux plus anciens, mais dont l'actualité ne s'est pas démentie. Dans son étude des évolutions de l'action publique au début du <sup>XXI</sup><sup>e</sup> siècle, Gilles Jeannot mettait ainsi à l'épreuve l'idée que l'intervention publique serait presque mécaniquement attachée à la production d'une « solution-équipement »

(Jeannot, 2001), cet équipement prenant généralement la forme d'une infrastructure matérielle devant répondre à un besoin social préalablement identifié. Il montrait les difficultés à sortir de cette « solution-équipement » et de tout ce qu'elle engendre, à savoir un ordonnancement de l'intervention publique. Dans son analyse, il rappelait à juste titre que cette idée de besoin initial était souvent rapidement effacée ou oubliée dans la pratique de la gestion de ces équipements. Elle était remplacée par la logique de « développement », sans que celle-ci ne soit calibrée pour répondre à certaines problématiques ultérieures, notamment environnementales. On pourrait poursuivre l'argument : qu'implique la persistance de cette logique d'équipement dans un monde marqué par une conscience plus aiguë des limites planétaires, et par une recherche d'opérationnalisation de ses déclinaisons dans les différentes activités (Ryberg *et al.*, 2020) ? Le besoin d'équipement et de construction neuve est-il encore compatible avec une trajectoire matérielle, politique et sociale, qui prend au sérieux les biocapacités, entendues comme la combinaison d'un usage sobre de ressources les plus locales possibles et de la préservation du vivant ? Pour certains acteurs du secteur, comme le plan Bâtiment durable, la réponse est claire : la contrainte écologique implique une responsabilité sociale, celle de faire évoluer les pratiques de construction. Elle conduit de ce fait à une remise en cause de toute construction neuve (Groupe « Réflexion Bâtiments Responsables et Territoires », 2022). Derrière cette question des limites planétaires appliquées à l'urbanisme et à l'acte de construire se trouve en fait un double défi cognitif et opérationnel. D'une part, celui

d'ajuster ou de questionner le besoin auquel un projet d'aménagement répond, et d'autre part, celui des outils et des instruments qui permettent de cadrer l'habitabilité d'un pareil projet, les outils existants se révélant largement obsolètes.

L'ère dont nous héritons et qui est caractérisée par l'importance des énergies fossiles dans les choix d'aménagement et les choix constructifs (Lopez, 2019a), a été marquée par certaines formes urbaines particulières. Cela passe notamment par le déploiement important de grands équipements et infrastructures qui s'est largement opéré sans considération particulière pour les enjeux d'extraction de matières ou d'altération des écosystèmes. C'est ce qui a poussé certains chercheurs à reconsidérer l'urbanisme dit « des réseaux » pour le qualifier d'urbanisme thermo-industriel (Lopez, 2019b), insistant par ce biais davantage sur la difficulté de l'héritage à gérer, à savoir un encombrement territorial et matériel massif pour des objets à forte inertie temporelle. Ceux-ci répondaient à un besoin social identifié (Wakefield, 2022), en défendant une habitabilité marquée par les codes moraux et pratiques de l'hygiénisme (Rollet, 2017). Face à ce régime d'habitabilité historique, qui continue d'imprégner une partie de nos cultures urbaines, quelles formes prend, ou prendrait, l'habitabilité associée à un urbanisme écologisé ? Peut-elle se résumer à un geste moral, à l'image de ce qui avait fait le thème de la biennale d'architecture de Venise de 2000 : « moins d'esthétique, plus d'éthique » ? Comment outiller les aménageurs pour prendre en compte ces enjeux jusque dans leurs pratiques de conception du projet urbain (Delebarre, Marry, 2012) ou dans les instruments, notamment comptables, qui cadrent leur fonctionnement ?

Les métriques qui cadrent l'acte d'aménager et son pilotage n'ont pas été pensées dans un système de contraintes environnementales fortes, et peinent de ce fait, au-delà de grandes intentions, à rendre compte opérationnellement du problème environnemental, notamment la capacité à intégrer le vivant non-humain et à limiter l'utilisation de ressources matérielles. Il y a ainsi un besoin de remettre à plat les outils, méthodes et instruments permettant d'à la fois rendre compte et faire compter les questions du vivant et de la matière dans les projets d'aménagement.

Face à ces défis, comment se transformer ? La métropole de Lyon a mené récemment une initiative intéressante qui offre des pistes de réflexion pour outiller ce réajustement nécessaire. Dans le cadre de la transformation du quartier de la Grande Porte des Alpes, qui représente un grand bout de ville de 1350 hectares, la métropole a ouvert une consultation internationale de prospective sur la zone, marquée jusqu'ici par les paysages classiques d'un urbanisme thermo-industriel et de la « solution-équipement » : grands centres commerciaux, autoroutes, aéroport, zones d'activités anciennes et campus universitaire, toutes infrastructures reliées au centre de la métropole de Lyon mais plus faiblement reliées entre elles. Si la démarche n'est pas tout à fait nouvelle<sup>1</sup>, elle reste relativement novatrice, du fait d'avoir trois groupes travaillant en parallèle plutôt qu'un seul, comme c'est habituellement le cas, sur cette dynamique prospective, et par la perspective que cette démarche a ouverte. Elle permet notamment de répondre à ce paradoxe intrinsèque des projets d'aménagement, qui forment aussi bien une projection dans le futur d'un quartier qu'une réponse à des besoins d'un temps souvent largement dépassé (et donc des besoins potentiellement obsolètes) lors de la livraison des bâtiments et équipements. La commande publique demandait aux équipes retenues pour la consultation une proposition de vision de ce territoire à l'horizon 2050.

Cette projection à 2050 permet de sortir d'une réponse aux besoins immédiats. Les seules données à peu près robustes utilisables pour ce pas de temps sont celles liées aux modélisations climatiques, et surtout aux projections de température. Celles-ci font clairement apparaître une aggravation des questions d'îlots de chaleur, même sur certains espaces ouverts, notamment agricoles. L'enjeu pour la transformation du quartier devient non plus celui d'une infrastructure supplémentaire, ou de logements neufs à construire, mais celui de la prise en main de ce problème pour maintenir une forme d'habitabilité de la zone. La démarche prospective rend ainsi possible la prise en compte d'une des limites planétaires dans les futurs choix d'aménagement, celle liée au climat. On peut évidemment arguer que cette entrée pourrait être complétée par d'autres, aux trajectoires encore plus incertaines. L'utilisation de cette entrée climatique a un effet déclencheur : elle opère comme un instrument de reproblématisation du

1. Certains architectes ont parfois lancé de grandes démarches de projection territoriale, comme Bernardo Secchi et Paola Viganò, à Anvers.

projet urbain, en donnant une priorité aux questions de chaleur, en cadrant l'habitabilité par la question climatique. Elle n'est pas un élément qui empêche le projet. Elle le requalifie à partir de l'enjeu climatique.

Cela a conduit l'une des équipes de maîtrise d'œuvre de la consultation internationale à proposer la mise en place de ce qu'elle a appelé des « inverseurs climatiques ». Ainsi, plutôt qu'un ajustement verdi de l'existant, le geste proposé est celui d'une reforestation massive de la zone. Il permet de rafraîchir une partie de la métropole, dans une dynamique qui tient nettement plus du « zéro artificialisation brute » que du « zéro artificialisation nette », pour pouvoir répondre aux exigences climatiques. L'idée est ainsi de repenser l'habitabilité, non seulement de cette zone, mais aussi dans le reste de la métropole. Elle montre qu'une reforestation forte de cette partie-là de la métropole pourrait agir pour l'habitabilité d'un territoire plus large, en étant même une des conditions. La transformation est, de fait, radicale, et offre une vraie bifurcation, sortant de la logique de l'équipement classique et de son financement. Pour le dire dans les termes de l'économiste Karl Polanyi, cette transformation proposée permet de réencastrer la question économique dans la question écologique (ou *a minima* climatique), à rebours de la pratique existante. Par conséquent, l'exercice de prospective permet de requestionner le besoin<sup>2</sup>, en le recalibrant et en l'insérant dans une temporalité plus longue, et dans les biocapacités du territoire. En forçant le trait, il ne s'agit plus de construire des logements neufs, mais de savoir si, et à quelles conditions, des logements habitables pourront être édifiés en 2050 sur cette partie du territoire.

Les stratégies ambitieuses de rafraîchissement proposées par l'une des équipes sont nécessairement conditionnées à des transformations radicales de l'existant, entre autres à la fermeture d'un certain nombre des artefacts locaux de l'urbanisme de l'équipement (Bonnet *et al.*, 2021). La démarche a d'abord suscité l'intérêt de l'ensemble des acteurs locaux, montrant l'apport d'une entrée prospective au service d'un aménagement écologisé, pour équiper des aménageurs vers des trajectoires de bifurcation écologique solide et ambitieuse. La présentation finale a toutefois fait l'objet de tensions assez nettes, exprimées notamment par certains édiles locaux. Elles se sont en particulier cristallisées autour de la possibilité de fermeture de l'aérodrome, jugée pour certains inacceptable, car contrevenant à la recherche d'attractivité du territoire.

Cette conflictualité rappelle autant le caractère éminemment politique de l'acte d'aménager que la persistance d'une pensée de la « solution-équipement » et de son corollaire autour de l'attractivité économique (dans son acception productiviste), dont la compatibilité avec les défis écologiques est, à tout le moins, à questionner. Elle montre qu'un des enjeux majeurs de l'écologisation des projets d'aménagement à venir tient à la discussion sur la définition des besoins collectifs (Marchand, Bouteyre, 2023), et sur la capacité à rendre ces besoins compatibles avec des contraintes physiques et matérielles toujours plus fortes, et avec des aspirations sociales, que l'entrée technique des questions climatiques ne doit pas effacer<sup>3</sup>. C'est là l'enjeu d'une condition urbaine habitable.

**2.** Suivant en cela la démarche de Ivan Illich (1973) sur le questionnement des systèmes énergétiques par les besoins réels.

**3.** Ces questionnements font l'objet d'un projet collectif de recherche en cours sur la transformation des métriques de l'aménagement (projet ÉCOMODAM, « Écologisation du modèle économique des aménageurs », financé par l'Agence nationale pour la recherche). Le projet, développé en partenariat avec des aménageurs volontaires pour questionner leur modèle d'activité, cherche notamment à remettre à plat et à redéfinir les outils de pilotage de l'aménagement, pour faire compter le vivant et la matière dans les choix d'aménagement, sans les réduire à une valeur d'échange monétisable ou à une question marginale.

## Bibliographie

- Bonnet Emmanuel, Diego Landivar, Alexandre Monnin, 2021. *Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement*, Paris, Divergences.
- Delebarre Muriel, Solène Marry, 2012. « Habitabilité et nature urbaines : vers un outil d'évaluation des projets urbains. Exemple de la métropole lyonnaise », *VertigO*, vol. 12, n°2.
- Florentin Daniel, Agnès Bastin, Magali Castex, 2024. « The practical and epistemological challenges of the ecologization of urban land development », New York, Routledge (à paraître).
- Gauzin-Müller Dominique, Alain Bornarel, Philippe Madec, 2018. *Manifeste pour une frugalité heureuse et créative dans l'architecture et l'aménagement des territoires urbains et ruraux*. <https://frugalite.org/wp-content/uploads/2021/11/le-Manifeste.pdf>
- Illich Ivan, 1973. *Énergie et équité*, Paris, Seuil.
- Jeannot Gilles, 2001. « L'impossible fin de la "solution équipement" », *Annales des ponts et chaussées*, n° 99, p. 4-14.
- Lopez Fanny, 2019a. *L'ordre électrique, infrastructures énergétiques et territoires*, Genève, Métispresses.
- Lopez Fanny, 2019b. « L'effondrement des grandes infrastructures : une opportunité ? », *Multitudes*, vol. 4, n°77, p. 70-77.
- Marchand Bastien, Philippe Bouteyre, 2023. « Fermer l'héritage de l'Urbanocène. Tentative de redirection écologique en milieu urbain », *Urbanités*, n°17. <https://www.revue-urbanites.fr/17-marchand-bouteyre/>
- Groupe « Réflexion Bâtiments Responsables et Territoires » (RBR-T), 2022. *Vers une sobriété immobilière et solidaire. Les voies d'une meilleure utilisation du parc de bâtiment*, Plan Bâtiment durable, 22 p. <https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/-a1609.html>
- Rollot Mathias, 2017. *Critique de l'habitabilité*, Paris, Éditions Libre et Solidaire.
- Ryberg W. Morten, Martin Marchman Andersen, Mikołaj Owsianiak, Michael Z. Hauschild, 2020. « Downscaling the planetary boundaries in absolute environmental sustainability assessments – A review », *Journal of cleaner production*, vol. 276. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2020.123287>
- Wakefield Stéphanie, 2022. « Critical urban theory in the Anthropocene », *Urban Studies*, vol. 59, n°5, p. 917-936. <https://doi.org/10.1177/00420980211045523>